Envoyé en préfecture le 09/01/2026
Reçu en préfecture le 09/01/2026
Publié le
ID : 029-212901748-20251216-CM25121643-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 10 décembre 2025 **Date d'affichage de la liste des délibérations** 23 décembre 2025 **Nombre de conseillers** En exercice **28** Présents ou représentés **25** Votants **25**	L'an deux mille vingt-cinq, le 16 décembre à 19 heures Le Conseil municipal de PLONÉOUR-LANVERN, légalement convoqué par Madame Josiane KERLOCH, Maire, s'est réuni à la mairie en séance publique. **Etaient présents** : Tous les Conseillers municipaux en exercice, à l'exception de : M. Jean-François LE BLEIS (procuration à Mme Hélène LE BERRE) M. Claude KERDRANVAT (procuration à M. Laurent BOURDOUX) Mme Nathalie KERVEVANT (absente excusée) Mme Marianne KERNEIS M. Eric LEOST Mme Célia BEST (procuration à Mme Flore BERGOUGNOUX) Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer valablement. Mme Kristel NICOLAS a été élue secrétaire de séance.

4-3 Convention Commune / Finist'aire de jeux

Mme Sophie PERON, rapporteur, expose :

« Vous avez reçu, annexée à votre convocation pour la présente réunion, le projet de convention de partenariat à intervenir entre la Commune et l'association « Finist'aire de jeux ».

Cette convention traduit les engagements pris par les 2 parties dans la perspective d'organiser un festival de jeux à Plonéour-Lanvern. En particulier, la Commune et l'association s'engagent sur l'organisation d'un festival de jeux à Plonéour-Lanvern chaque année au cours du mois de janvier. Pour soutenir durablement l'association, il est convenu qu'outre la mise à disposition gracieuse de la Halle Raphalen, la Commune versera, pour chaque édition de ce festival, sur présentation d'un état justificatif des dépenses, une subvention d'un montant plafonné à 4 000 €. La convention est conclue pour une durée d'un an, tacitement renouvelable dans une limite de 3 ans.

Ce dossier a été examiné par votre Commission de la vie locale lors de sa réunion du lundi 1er décembre 2025 ; elle vous propose de lui réserver une suite favorable et ainsi, d'approuver ce document.

Je vous serais obligée de bien vouloir en délibérer ».

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

Vu l'avis de la Commission de la vie locale en date du 1er décembre 2025
Adopte les conclusions du rapporteur
Approuve le projet de convention à intervenir avec l'association Finist'aire de jeux
Autorise Mme le Maire à prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision et, notamment, à signer la convention à intervenir.

Pour extrait certifié conforme au registre
A Plonéour-Lanvern, le 5 janvier 2026
Madame le Maire,

Josiane KERLOCH